

Demande d'aide pour l'acquisition de récupérateur d'eau pluviale

Demandeur :

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

Courriel . :

propriétaire

locataire

occupant à titre gratuit

Matériel :

Modèle et Capacité :

Fournisseur :

Coût (TTC) :

 Récupérateur :

 Raccordement :

 Autres accessoires :

 Prix Total TTC :

Lieu d'installation :

Date :

Signature :

Les données personnelles, recueillies sur ce formulaire, font l'objet d'un traitement par la commune de Sevrey. La base légale du traitement est l'exécution d'une mission de service public. Ces données seront communiquées aux seuls destinataires suivants : agents de la commune de Sevrey en charge du service. Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel (Le Règlement Général sur la Protection des Données et la Loi informatique et Liberté), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données et de limitation du traitement. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données vous pouvez nous contacter à : mairie@sevrey.fr. En cas de difficultés en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.

REGLEMENT D'INTERVENTION DE LA VILLE DE SEVREY POUR L'AIDE A L'ACQUISITION RECUPERATEUR D'EAU PLUVIALE

Préambule

La Commune de Sevrey souhaite œuvrer concrètement pour la protection de l'environnement, en créant des actions en faveur de la gestion durable de la ressource en eau. La commune souhaite encourager les initiatives individuelles permettant d'utiliser l'eau de pluie pour arroser les jardins et ainsi réduire les consommations d'eau potable.

La commune accordera une aide financière pour l'acquisition de récupérateurs d'eau pluviale.

1. Objet du règlement :

Le présent règlement a pour but de fixer les conditions administratives et financières d'attribution et de versement d'une aide financière pour l'acquisition de récupérateurs d'eau pluviale.

2. Bénéficiaires :

Ce dispositif est ouvert aux personnes physiques majeures justifiant de leur résidence principale dans la commune de Sevrey, propriétaires, locataires ou occupants à titre gratuit ou lancés dans une démarche de construction, sans conditions de ressources.

Les personnes morales sont exclues du dispositif d'aide.

3. Montant de la subvention :

100 € par récupérateur plafonné au coût TTC réellement engagé par le bénéficiaire.

Une aide par foyer maximum.

4. Conditions d'éligibilité à la subvention liées aux caractéristiques de l'équipement :

Le matériel acheté doit être neuf, être destiné uniquement aux tâches extérieures (arrosage de jardin, nettoyage d'outils ...). L'équipement doit être hors sol. Par équipement de récupération il faut entendre un dispositif composé d'une cuve et éventuellement d'un socle, d'un robinet et d'un kit de raccordement.

5. Contenu du dossier de demande de subvention :

- Le formulaire de demande dûment complété et signé ;
- L'engagement par une attestation sur l'honneur, pour la durée de la convention, à ne percevoir qu'une seule subvention du même type et à ne pas revendre le matériel co-financé dans un délai de 2 ans sous peine de restituer la subvention à la commune ;
- le présent règlement dûment daté et signé ;

- le devis du matériel au nom propre du titulaire de la subvention. L'achat doit être postérieur à la mise en place du dispositif de subvention et doit comporter le tampon dateur et le tampon fournisseur ;
- une quittance de loyer ou une facture d'électricité, de gaz ou d'eau potable de moins de trois mois, au même nom et adresse que ceux figurant sur le devis du matériel ;
- une pièce d'identité ;
- pour les locataires : l'accord écrit du propriétaire
- un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP).

6. Dépôt des dossiers et examen de la demande de subvention :

Toute demande de subvention doit être adressée accompagnée d'un dossier complet à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire- 36 Rue Louis Verchère-71100 Sevrey.

Les demandes sont reçues tout au long de l'année.

Dès réception, la Commune instruit le dossier réputé complet. Le projet est validé par la commission voirie après visite sur site par les services communaux.

En cas d'incomplétude du dossier, le demandeur est invité à transmettre les pièces justificatives complémentaires. A réception des pièces complémentaires validées, le dossier sera réputé complet.

En cas d'irrecevabilité du dossier, la Commune en informe de manière motivée le demandeur.

7. Modalités d'attribution et de versement de la subvention :

Les subventions seront attribuées dans la limite des crédits inscrits au budget principal de la commune et par ordre chronologique de réception des dossiers.

Le versement de la subvention est effectué par virement sur le compte bancaire du bénéficiaire sur présentation de la facture d'achat acquittée libellée par un professionnel au nom du bénéficiaire de l'aide et après vérification sur site par les services communaux de la pose du matériel.

8. Fausse déclaration :

Toute fausse déclaration entraînera la nullité de ma demande et la restitution de la subvention.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné(e) (Nom, Prénom) :

.....

- certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier de demande de subvention pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau pluviale ainsi que la sincérité des pièces jointes ;
- atteste avoir pris connaissance du règlement ci-joint et d'en respecter les termes ;
- sollicite l'attribution d'une subvention pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau pluviale ;
- atteste que je suis bien l'acquéreur du matériel décrit ;
- m'engage à ne percevoir qu'une seule subvention par type de dispositif ;
- ne pas modifier la destination du matériel, notamment par une modification de ses caractéristiques techniques ;
- m'engage à permettre le contrôle par un agent communal de la réalité de l'installation ;
- m'engage, dans l'hypothèse où le matériel aidé viendrait à être revendu, à restituer ladite subvention.

Fait à, le.....

Signature du bénéficiaire de la subvention :
(mention manuscrite « lu et approuvé »)